

Dilliès à propos des Airbnb : « Nous allons réformer le système d'enregistrement »

© BRUZZ - Bram Van Renterghem, Eleanor Denneman - 01/04/2026

Traduction libre avec DeepL.com

<https://www.bruzz.be/actua/stedenbouw/dillies-over-airbnbs-we-zullen-de-registratie-hervormen-2026-04-01>

Le gouvernement bruxellois souhaite assouplir les règles pour les Bruxellois qui louent une chambre chez eux à des touristes. En revanche, la location de logements entiers deviendra plus difficile.

Pour ceux qui souhaitent louer un logement entier sur Airbnb à Bruxelles, les procédures sont assez lourdes, ce qui fait que seul un sur dix enregistre son logement. C'est ce qui ressort d'une enquête menée par BRUZZ.

Les personnes qui souhaitent proposer une chambre chez elles peuvent quant à elles obtenir les documents nécessaires assez facilement, à condition de continuer à y habiter elles-mêmes. Elles doivent toutefois suivre plusieurs étapes avant de pouvoir légalement mettre une chambre en location sur Airbnb.

Concrètement, ils doivent s'enregistrer auprès de Bruxelles Économie et Emploi, ce qui nécessite un certificat des pompiers et un certificat d'urbanisme. Ils doivent ensuite s'inscrire auprès de Bruxelles Fiscalité, où ils doivent déclarer chaque mois leurs nuitées. C'est sur cette base que la taxe de séjour (citytax) est calculée.

Le ministre-président Boris Dilliès (MR), chargé du Tourisme, reconnaît qu'il y a matière à amélioration. « Les procédures pour se conformer aux règles relatives aux hébergements touristiques sont complexes et fastidieuses », explique Lisa Saoul, porte-parole de M. Dilliès. « Le gouvernement prévoit donc une réforme visant à simplifier ce mode de fonctionnement. L'objectif est de mettre en place une procédure unique, avec un point de contact unique. »

La réforme prévue vise en outre à renforcer la distinction entre la location de logements entiers et celle d'une chambre chez l'habitant.

« Pour la location de logements entiers, les règles seront plus strictes, car cela entre en concurrence avec l'offre de logements et le secteur hôtelier », explique Mme Saoul. « Pour la location d'une chambre par un particulier, des règles plus souples seront appliquées. »

Le cabinet de M. Dilliès ne peut pas encore préciser en quoi consistent exactement ces règles plus strictes ou plus souples.

Valérie Wenner, de The Good Agency, se réjouit de cette simplification. « La création d'un guichet unique est une évolution positive que le secteur attendait. Nous espérons que la réforme assouplira également les règles pour la location au mois. Mais c'est déjà un pas dans la bonne direction. »

BRUZZ enquête

Il s'avère que plus de 90 % des logements loués sur Airbnb à Bruxelles ne sont pas correctement enregistrés auprès de la Région. Cela représente 2 500 appartements, maisons ou villas. C'est ce que révèle une analyse de données réalisée par BRUZZ.

<https://www.bruzz.be/actua/stedenbouw/9-op-10-airbnb-woningen-brussel-staan-niet-geregistreerd-2026-04-01>

Traduit avec [DeepL.com](https://www.DeepL.com) (version gratuite)